



LE VIREMENT ENTRE PERSONNES par AccèsD Internet : **Un mode de paiement simple, rapide et sécuritaire**

Caractéristiques

- Permet de virer des fonds de votre compte au compte avec opérations d'un membre ou organismes d'une caisse Desjardins ou d'un détenteur d'une carte Visa Desjardins.
- Possibilité de virer à tous les jours un montant équivalent à votre limite quotidienne inter-Caisses.
- Les opérations peuvent être exécutées immédiatement ou être enregistrées à l'avance pour qu'elles s'exécutent à une date ultérieure, de façon répétitive ou non.

Avantages

- Élimine chèques, frais de poste et déplacements
- Permet d'automatiser les paiements et les virements de fonds à une personne ou organisme que vous faisiez jusqu'ici par chèque ou en liquide.
- La transaction se fait en temps réel, instantanément, en toute sécurité et sans retenue de fonds!

Saviez-vous?

- La façon dont vous effectuez vos opérations financières a un impact sur l'environnement. Vos déplacements en véhicule à la caisse ou au guichet automatique engendrent des émissions de gaz à effet de serre. Lorsque vous faites un **virement entre personne**, c'est moins de papier et moins de déplacement à la caisse, voilà un geste pour l'environnement. Z Le virement entre personnes est maintenant disponible au guichet automatique.

Comment effectuer un virement entre personne par AccèsD internet

1. du bénéficiaire du virement :

Demandez au bénéficiaire du virement de vous fournir les renseignements suivants :

- Numéro d'identification (numéro de transit de la caisse **20052**)
- Numéro de l'institution **815**
- Numéro de compte **0346981¹**

¹ Les chiffres en caractère gras sont les données que vous devrez entrer lors de l'enregistrement initial

2. Ouvrir une session dans AccèsD et ajouter le bénéficiaire.
Dans la colonne de gauche, appuyer sur « **Ajouter un bénéficiaire** »

Étape 1.

Identification du bénéficiaire : **Association des Blais**
Raison du virement : **Votre numéro de membre**
Votre identification : **Votre nom** afin de faciliter la conciliation et identifier le payeur.

Étape 2.

Transit de caisse **20052**
No. institution **815**
No. de compte **0346981**

3. Sélectionner « **Faire un virement** » dans le menu de gauche et suivre les étapes.
Prendre note que : lors de l'ajout d'un nouveau virement entre personnes, **un délai de 2 jours** doit être respecté pour le paiement.

Un numéro de confirmation vous sera donné après que le paiement sera effectué.

Merci de nous faciliter la tâche ainsi que la vôtre.

Pour plus amples informations vous pouvez toujours demander l'aide d'un membre de la caisse ou me contacter personnellement.

Évitez-vous des frais bancaire et évitez nous les frais de \$\$ par chèque déposé.

Bienvenue dans le magnifique monde de l'électronique

Réjeanne Blais, trésorière
St-Pacôme, Qc
blaisrejeanne@videotron.ca